

Relevé de décisions du Conseil d'Institut du 8 avril 2025 de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Affaire suivie par Angélique BENOIT
Relevé de décisions CI 2025-04-08
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers, en date du 1^{er} avril 2025, le Conseil d'Institut de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 8 avril 2025.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents ou en visio :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPE du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, TECH, site INSPE du Campus de Poitiers
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant DU CAPEFE (visio)
- M. Guillaume TEILLET, MCF, site INSPE du Campus de Niort (en visio)

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR Sciences du Sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- M. Frédéric RICHARD, PU, VP en charge des relations internationales, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (en visio)

Personnalités extérieures :

- M. Grégoire BORST, PU, Université Paris cité – Directeur du Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'éducation de l'enfant (LaPsyDÉ-CNRS)
- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers (en visio)
- M. David FÉVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue – EAFC – Académie de Poitiers / Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable des formations MEEF - La Rochelle Université
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS (en visio)

Étaient représentés :

- Mme Laëtitia BRÉGEON, Directrice de l'école élémentaire Jules Ferry Niort (par M. David FÉVIN)
- Mme Marie-Aude CÉZAC, PRAG, site INSPE du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR, Anglais, Académie de Poitiers (par David FÉVIN)
- M. Daniel LARDEAU, PRCE, site INSPE du Campus de Poitiers (par Mme Muriel CORET)
- Mme Valérie THIERY, PU, Laboratoire LIENSs - LRU (par M. François GEOFFRIAU)
- M. Yves TROUSSELLE, représentant du Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine (par M. Denis ALAMARGOT)

B) Membres invités :

- Mme Angélique BENOIT, assistante de direction, secrétaire de séance
- Mme Émilie DESSEIGNE, responsable des services administratifs
- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie

Nombre de membres présents : 9 en présentiel / 5 en visio à l'ouverture de séance

Nombre de votants présents : 14 à l'ouverture de séance

Nombre de procurations : 6

Nombre total de voix (votants présents + procurations) : 20

Points à l'ordre du jour	Décisions	Votes
<p>Approbation du procès-verbal du CI 4 février 2025</p>		<p>Vote : 19 pour 0 contre 1 abstention</p>
<p><u>Élection de la présidence du CI</u></p>	<p>Le/la président(e) est élu(e) parmi les représentant(e)s désigné(e)s par le Recteur d'académie.</p> <p>Une seule candidature proposée pour le poste : M. Grégoire BORST – élu au 1^{er} tour à la majorité absolue.</p>	<p>Vote : 15 pour 1 contre 4 abstentions</p>
<p><u>Instances de l'INSPÉ – nomination à venir pour le CI et le COSP</u></p>	<p>Conseil d'Institut – sièges vacants et renouvellement des représentations : Des élections devraient être organisées fin juin 2025 pour le renouvellement partiel de l'instance. À noter que des élections seront également organisées en novembre 2025 pour le renouvellement global des représentant(e)s des usagers. Renouvellement à venir, par ailleurs, des représentant(e)s désigné(e)s par les présidences d'universités.</p> <p>COSP – renouvellement des représentations : Renouvellement à venir des représentant(e)s désigné(e)s par le Recteur d'académie, par le Conseil d'Institut, ainsi que par les Président(e)s des Universités de Poitiers et de La Rochelle.</p> <p>Ces désignations sont en attente de la validation des statuts de l'INSPÉ, pour acter les désignations des représentant(e)s des présidences des Universités.</p>	<p>Non concerné</p>

<p>Réforme de la formation et du recrutement des enseignants et des CPE :</p> <p>o Annonces et problématiques pour l'INSPE de l'académie de Poitiers</p> <p>o Discussions</p> <p>o Proposition d'un plan de travail</p>	<p>Les différentes problématiques de mise en œuvre de la réforme sont évoquées pour le 1^{er} degré, le 2nd et l'inter-degré.</p> <p>L'idée forte de la réforme est de créer des Licences du Professorat et de l'Éducation (LPE) dans le 1er degré. La volonté politique de l'université de Poitiers est d'installer cette licence sur les 3 sites : Angoulême, Niort et Poitiers. L'Université de La Rochelle ne s'est quant à elle pas encore positionnée.</p> <p>Un plan d'action, présenté au préalable en Journée Académique [JA4], est soumis aux membres du Conseil d'Institut avec un phasage sur 3 périodes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin d'année universitaire 2025 (avril à juillet 2025) ; - 1^{er} semestre 2026 (septembre à décembre 2025) ; - 2nd semestre 2026 (janvier à juin 2026). <p>Des étapes intermédiaires seront à préciser.</p> <p>Un calendrier de travail conjoint avec le Rectorat et l'EAFC devra être défini.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><u>Budget : fiches financières des DU et DIU</u></p>	<p>Les fiches financières du DIU Sciences Cognitives, DU CAPÉFÉ et DU CRPE sont présentées et soumises au vote.</p> <p>Il est précisé qu'elles sont applicables pour l'année 2025/2026, et qu'elles devront également être soumises au vote de la CFVU, puis du CA de l'Université de Poitiers.</p> <p>Il est à noter que ces 3 formations sont dispensées à distance.</p>	<p>Vote : 15 pour 0 contre 5 abstentions</p>
<p><u>Budget : Ajustements budgétaires (-10% du budget de fonctionnement, -50% du budget d'investissement)</u></p>	<p>Le vote sur ce point est reporté en raison d'une récente information.</p> <p>Le mode de calcul de la diminution budgétaire de 10% en crédits de fonctionnement a été revu par la gouvernance de l'Université de Poitiers. L'établissement a informé que la diminution de 10% s'appliquerait sur la dotation initiale de fonctionnement et non sur le budget à l'équilibre. Ces dispositions concernent l'ensemble des composantes de l'établissement.</p> <p>L'INSPE s'est vu initialement appliquer une baisse initiale de - 14 532 euros, à laquelle s'est dernièrement ajoutée une diminution complémentaire de - 35 946 euros de crédits de fonctionnement.</p>	<p>Non concerné</p>
<p><u>Budget : Évolution des critères de remboursement des frais de déplacements (communauté de communes)</u></p>	<p>Le CA de l'UP a voté une extension de la zone géographique pour les frais de remboursement au sein des territoires des résidences administratives.</p> <p>A partir du moment où il n'y a pas de transport en commun viable, en termes de distance/fréquence/horaires, et que le véhicule de service n'est pas disponible, le remboursement aux indemnités kilométriques est possible. Un travail est mené avec le service financier et</p>	<p>Non concerné</p>

	administratif pour définir les paramètres des 3 critères (distance/fréquence/horaires) de prise en charge des frais réels.	
<u>Budget : Demande de soutien financier pour annulation du stage d'une étudiante MEEF1 M1 au Canada</u>	Proposition de soutien financier à hauteur de 200 euros à l'attention d'une étudiante n'ayant pu obtenir son permis de travail nécessaire à sa mobilité de stage au Canada. Le montant proposé permettra de compenser une partie des sommes engagées par l'étudiante dans son projet.	Vote : 19* pour 0 contre 0 abstention <i>* départ d'1 votant en séance</i>
<u>Point formation : Organisations hebdomadaires des stages - rentrée 2025 pour les M2 - MEEF1 ; M2 - MEEF2 ; PEES MT - 1er degré ; PEES MT - 2nd degré</u>	La proposition de nouvelles organisations hebdomadaires des stages, pour les M2 MEEF1, M2 MEEF2, PEES MT – 1 ^{er} et 2 nd degré est présentée en séance. Pour les M2 MEEF1 - 1 ^{er} degré, le changement de jour de stage est soumis au vote. Pour le 2 nd degré, le vote est reporté, en raison d'ajustements à prévoir avec La Rochelle Université. Pas de changement pour les PEES MT 1 ^{er} degré.	Vote : 15* pour 0 contre 3 abstentions <i>* départ d'1 votant en séance</i>
<u>Point formation : Ajustement de la définition de l'épreuve « Production Écrite » dans le contexte de l'INSPE pour 2025-2026</u>	Une nouvelle définition de la mise en œuvre de la production écrite (PE) est proposée dans le périmètre de l'INSPE. Il a été demandé exceptionnellement, et pour l'année 2025-2026, en s'appuyant sur le code de l'éducation, de moduler la définition de la production écrite. La proposition avait été soumise au COSP, qui avait demandé des reformulations. Le Conseil d'institut vote pour à l'unanimité la modulation. Il est précisé que les modalités soumises au vote du CI ne seront applicables que sous réserve de l'acceptation de la CFVU.	Vote : 18 pour 0 contre 0 abstention
<u>Point « ressources humaines », campagne d'emploi 2025 : Supports mise à disposition, en service partagé, à temps complet (ATER, PRAG-PRCE)</u>	3 postes ATER : - Didactique des mathématiques (CNU 26-70) - Histoire (CNU 22) - Psychologie (CNU 16) 1 poste de PRAG-PRCE : Numérique éducatif, technologie, sciences Services partagés : Campagne de renouvellement en cours. L'ensemble des collègues concernés ont été rencontrés en entretiens. Pour l'année 2025/2026, les quotités seront réajustées à 50% (sauf cas particuliers impliquant des responsabilités administratives).	Non concerné

	<p>Mis à disposition (FA / PEMF) : Le Recteur d'académie souhaite mettre en œuvre une homogénéisation et une équité dans la répartition des services des personnels mis à disposition, à l'échelle des 4 départements.</p>	
<u>Questions diverses</u>	<p>- Denis Alamargot fait état d'une proposition de nommer l'amphi du site INSPÉ 86 avec le nom de Samuel PATY a été émise par un personnel enseignant.</p> <p>Les membres du Conseil d'Institut invitent à une consultation plus large au niveau de la communauté de l'INSPÉ, sans orienter particulièrement le choix du nom, et inviter éventuellement à d'autres propositions.</p>	Non concerné
	<p>- Muriel Coret évoque une question diverse relative au fonctionnement et à la consultation des départements disciplinaires, en amont de la mise en place de groupes de travail. Denis Alamargot indique que la définition et le fonctionnement des instances offrent une certaine souplesse pour la possibilité de tenir des réunions inter-départements.</p> <p>- Muriel Coret aborde la question de la modération des listes de diffusion, dont le périmètre mériterait davantage de clarifications. En outre, elle souligne la méconnaissance des représentants des étudiants quant aux modalités de dialogue lors de la préparation des séances du Conseil d'Institut.</p>	Non concerné

La prochaine séance du Conseil d'Institut se tiendra le 10 juin 2025 à 09h30, en salle des actes de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers.